

F. Une femme érythréenne de 24 ans. Elle a fuit l'Érythrée après 2 ans de service militaire obligatoire dans une prison du gouvernement érythréen au nord du pays. Elle a traversé le Soudan, la Lybie et elle a pris un bateau pour rejoindre les côtes italiennes. Dans la mer, ils ont été sauvés par un navire de sauvetage italien. Les autorités italiennes lui ont pris les empreintes digitales sur le bateau de sauvetage sans aucune explication. Elle a traversée l'Italie en 4 jours et elle est arrivée en Suisse en juillet 2016. Elle a rejoint son fiancé, au bénéfice d'un permis F réfugié, qui habite dans le canton de Fribourg. Après quelques mois, le SEM a refusé d'examiner sa demande d'asile en vertu des accords de Dublin: l'Italie est responsable de sa demande d'asile parce qu'elle a été enregistrée en Italie. Le SEM a aussi refusé la demande de regroupement familial faite par son fiancé. Parrainée et défendue par deux professeurs universitaires (Junod Philippe et Helena), elle lutte contre le renvoi en Italie et les pressions constantes du Service de la population. Le 14 février 2017, sur mandat du SPOP, trois policiers vont à leur domicile pour l'amener à la justice de paix. Assignée à résidence, elle est obligée de se rendre au foyer de l'Evam de 22h à 7h du matin. Un renvoi forcé vers l'Italie se prépare... Mais après trois jours le SPOP a levé l'assignation à résidence suite à une erreur administrative. Le délai pour le transfert vers l'Italie est désormais échu. Après 6 mois de menaces et de pressions pour le renvoi en Italie, sa demande d'asile sera examinée en Suisse.



Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais Fédéral ouest
CH 3003 Berne



Chère Mme Sommaruga,
pour faire reconnaître
les viols et les violences
comme motif d'asile,
je soutiens
l'appel d'elles et je vous
invite à agir.

Lieu, date

Nom

Signature